

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 41/2022

Objet : Création d'emplois
et modification du tableau
des effectifs

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} avril 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric (*absent ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

Pour la Commune de GRAVESON : DI FELICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel (*absent ayant donné pouvoir à CHABAS Sylvie*).

ABSENTS :

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : M. DAUDET Jean-Christophe.

Mme la Présidente expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels.

Ainsi compte tenu des recrutements en cours suite à l'audit organisationnel mené inscriptions sur le tableau annuel des avancements, il est proposé les modifications et créations suivantes, à compter du 1^{er} mai 2022 :

- modification d'un poste pour le recrutement du Directeur du Pôle Technique :

Lors du conseil communautaire du 18 novembre 2021, il a été approuvé la mise en place d'un pôle technique suite à un audit interne, et par conséquent le recrutement d'un directeur sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial. A l'issue de la procédure de recrutement, l'agent recruté est un fonctionnaire titulaire détenant le grade d'Ingénieur territorial principal.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de supprimer le poste d'ingénieur territorial et de créer en lieu et place un poste d'Ingénieur territorial principal à compter du 1^{er} mai 2022, pour permettre le recrutement du Directeur du pôle technique.

- modification d'un poste d'adjoint administratif territorial principal pour le recrutement d'un responsable Ressources Humaines

L'actuel agent occupant le poste de responsable Ressources Humaines quittera la structure pour une mutation au 1^{er} mai 2022. Cet agent détenait le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Considérant les candidatures reçues et les besoins de technicité sur ce poste, il est proposé de recruter dans le cadre d'emplois de rédacteur territorial.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de créer en lieu et place un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} mai 2022, pour permettre le recrutement d'un nouveau responsable RH.

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour le recrutement d'un instructeur des autorisations d'occupation des sols (ADS)

Compte tenu de l'adhésion de nouvelles communes membres de la Communauté d'Agglomération (Cabannes, Mollégès) au service mutualisé d'instruction des autorisations des droits des sols, de l'ouverture à l'urbanisation de nombreuses zones au sein des PLU communaux et de l'augmentation corrélative du nombre d'autorisations à instruire, il convient de renforcer le service Urbanisme, Foncier et Habitat, pour pouvoir faire face à cette augmentation de la charge de travail.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} mai 2022, pour permettre le recrutement d'un instructeur des autorisations d'occupation des sols (ADS).

- création et modifications de postes suite à avancement(s) de grade, réussite(s) à concours et réussite(s) à examen professionnel

Suite à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion et à la création d'une commission consultative RH, cette dernière s'est réunie en date du 21 mars 2022 afin de statuer sur les avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels des agents remplissant les conditions.

A l'issue de cette commission consultative RH et considérant les besoins de fonctionnement de la structure, la Présidente a arrêté le tableau annuel d'avancement, sur la base duquel il est proposé au conseil :

- de supprimer trois postes d'adjoint administratif territorial à temps complet et de créer trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022,
- de supprimer trois postes d'adjoint technique territorial à temps complet et de créer trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022,
- de supprimer cinq postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer cinq postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022,
- de supprimer deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022,
- de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la délibération n°189/2021 du 17 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

VU l'arrêté n° AR2022-01 en date du 1er janvier 2022 portant sur les lig
membres du Comité Technique compétent,
VU l'arrêté de la Présidente approuvant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2022,
VU l'arrêté de la Présidente approuvant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2022,
VU l'arrêté de la Présidente approuvant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2022,
VU l'arrêté de la Présidente approuvant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2022,
VU l'arrêté de la Présidente approuvant le tableau d'avancement au grade d'agent de maitrise territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2022,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre la création d'emplois, les avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels et mettre en œuvre la réorganisation proposée à l'issue de l'audit.
APRÈS AVIS de la Commission consultative RH en date du 21 mars 2022,

APPROUVE les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} mai 2022 :

- suppression d'un poste d'ingénieur territorial et création d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- suppression de trois postes d'adjoint administratif territorial à temps complet et création de trois postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- suppression de trois postes d'adjoint technique territorial à temps complet et création de trois postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- suppression de cinq postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet et création de cinq postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet et création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2022,
- création d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Membres en exercice :	42
Votants :	40
Votes pour :	40
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 7 avril 2022

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Tableau des emplois

Catégorie	Ancien tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus	Nouveau tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus
A	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1
A	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	Directeur Général Adjoint des Services	1	0
Cadre d'emplois des attachés						
A	Directeur	1	1	Directeur	1	1
A	Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
A	Attaché	7	4	Attaché	8	5
Cadre d'emplois des rédacteurs						
B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3
B	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	Rédacteur principal de 2ème classe	2	2
B	Rédacteur	4	3	Rédacteur	5	3
Cadre d'emplois des adjoints administratifs						
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	4
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10
C	Adjoint administratif	24	21	Adjoint administratif	22	21
Cadre d'emplois des ingénieurs chefs						
A	Ingénieur en chef	1	1	Ingénieur en chef	1	1
Cadre d'emplois des ingénieurs						
A	Ingénieur principal	3	3	Ingénieur principal	4	3
A	Ingénieur	3	1	Ingénieur	2	1
Cadre d'emplois des techniciens						
B	Technicien principal de 1ère classe	3	3	Technicien principal de 1ère classe	3	3
B	Technicien	6	5	Technicien	6	5
Cadre d'emplois des agents de maîtrise						
C	Agent de maîtrise principal	7	7	Agent de maîtrise principal	7	7
C	Agent de maîtrise	7	7	Agent de maîtrise	7	7
Cadre d'emplois des adjoints techniques						
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9	Adjoint technique principal de 1ère classe	14	14
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	14	Adjoint technique principal de 2ème classe	13	12
C	Adjoint technique	38	36	Adjoint technique	35	33
Cadre d'emplois des adjoints d'animations						
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1